Lettre d'information n°17

Gestion des déchets - janvier 2022

Pour la commune de Saint-Georges-de-Reneins, le changement est le même. Les papiers sont toujours à déposer dans votre sac jaune.

Bien comprendre le changement dans le container jaune :

EMBALLAGES

bouteilles et flacons en plastique

pots, gourdes, tubes, sachets et films en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène

emballages métalliques

briques alimentaires

cartonnettes

A partir du 1er février 2022, sur l'ensemble du territoire de la CCSB, vous pourrez également déposer dans le container jaune les déchets suivants :

+ **Tous les emballages plastiques** (pots, gourdes, tubes, sachets et films plastiques, barquettes en plastique et en polystyrène)
+ **Tous les emballages métalliques** (mêmes les petits emballages métalliques comme les capsules, les opercules de boîtes de conserve, les plaquettes de médicaments ...).

Petit rappel des règles à connaître :

- Ne pas imbriquer les emballages
- Pas besoin de les rincer, il suffit de bien les vider
- Ne pas les couper ni les déchirer
- A déposer en vrac dans le container

La réduction des déchets avant tout

Trier ses déchets est devenu LE premier geste éco-responsable : selon CITEO*, 89% des Français trient leurs déchets pour assurer leur recyclage.

Néanmoins, le tri n'est qu'une infime partie des efforts que nous avons à faire pour la protection de notre planète. Trier ses déchets c'est bien, les réduire c'est encore mieux ! Car nos habitudes de consommation, que l'on soit un particulier, une collectivité ou une entreprise, engendrent une quantité de déchets dont nous n'avons pas toujours conscience.

Alors pour la simplification des consignes de tri aussi, on n'oublie pas :

le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

** CITEO est l'éco-organisme en charge de nos déchets d'emballages. Pour plus de détails concernant la simplification des consignes à l'échelle nationale, rendez-vous sur leur site* www.citeo.fr

Pour toute question relative à la gestion de vos déchets, n'hésitez pas à contacter le service Gestion des déchets de la CCSB au 04 74 66 35 98 (accueil mairie) ou par mail à : dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

Consultez les lettres précédentes sur le site Internet de la CCSB www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Pour réduire les déchets d'emballages :

Avoir un sac de courses prêt dans la voiture, avec des sacs à vrac et des contenants vides

Troquer les bouteilles d'eau contre une gourde

Privilégier le verre au plastique

Faire soi-même ses produits cosmétiques et ménagers

Bannir les produits emballés individuellement